

Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public que le **MINISTRE du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** a autorisé les établissements suivants :

1/2021/0073/137	PROWATEC Luxembourg SA 23, rue de la Gare L-9122 Schieren	Autorisation pour la modification des installations à Schieren
1/1996/0595/102/168 dérog	SOTEG SA 19, Boulevard Royal L-2015 Luxembourg	Exploitation de gazoduc, station de détente à Schieren

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

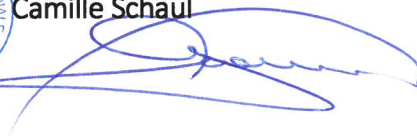
Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert au Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours par l'intermédiaire d'un avocat à la cour.

Schieren, le 03/06/21

Le bourgmestre,
Eric Thill

A large, stylized blue ink signature of Eric Thill, the mayor of Schieren.

Le secrétaire communal,
Camille Schaul

A blue ink signature of Camille Schaul, the communal secretary of Schieren.